

Communiqué de presse

Genève, le 18 novembre 2013

Accord sur les mesures d'accompagnement pour les employés de 022 Télégenève (naxoo)

Dans le cadre du processus de vente des actions de la Ville de Genève à upc cablecom, les représentants des collaborateurs de 022 Télégenève (naxoo), syndicom, la Ville de Genève, upc cablecom et l'entreprise 022 Télégenève (naxoo) sont parvenus à un accord concernant les mesures d'accompagnement en cas de cessation des rapports de travail au sein de l'entreprise. Ainsi que le maintien de la convention collective de travail (CCT) et de la caisse de pension des collaborateurs.

En mai 2013, la Ville de Genève a signé avec upc cablecom un contrat portant sur la vente de ses parts dans la société 022 Télégenève (naxoo). En juin 2013, le Parlement de la Ville de Genève a donné son accord. Contre cette décision un référendum a été lancé. Ce dernier ayant abouti, le peuple genevois votera le 9 février 2014 pour se prononcer sur la vente prévue par le contrat.

Dans le but de répondre aux demandes du personnel en donnant des garanties concrètes aux employés de 022 Télégenève (naxoo), les deux actionnaires de la société, à savoir la Ville de Genève et upc cablecom, ainsi qu'une délégation du personnel assistée par syndicom ont tenu des discussions visant à aboutir à :

1. L'adoption des mesures d'accompagnement en cas de cessation des rapports de travail pour la période menant jusqu'à la confirmation de l'exécution du contrat de vente par le peuple ;
2. Le maintien de la CCT au sein de 022 Télégenève (naxoo) ;
3. Le maintien de la caisse de pension des employés de 022 Télégenève (naxoo).

Ces discussions constructives ont permis d'arriver à un accord portant sur l'adoption par l'ensemble du personnel de 022 Télégenève (naxoo) et par son Conseil d'Administration de mesures d'accompagnement concernant notamment la formation, l'outplacement et les indemnités de départ. L'accord porte également sur le maintien de la CCT en vigueur ainsi que de la caisse de pension actuelle, ceci après exécution du contrat de vente.

Bernd Kleinsteuber, Senior Vice President Corporate Services de upc cablecom :
« Nous voulons poursuivre notre croissance en Suisse, y compris en Suisse Romande. Ainsi, nous avons mené des discussions avec la Ville de Genève, les représentants des collaborateurs, le syndicat et 022 Télégenève (naxoo), car nous accordons une grande importance aux préoccupations des personnes travaillant chez 022 Télégenève (naxoo). »

Giorgio Pardini, Délégué syndical de syndicom : « L'assemblée du personnel d'entreprise a approuvé le résultat des négociations et a décidé que syndicom ne participera pas à la campagne pour le référendum lancé contre la vente des actions de la Ville à upc cablecom. syndicom respecte cette décision et s'y tiendra. »

Sandrine Salerno, Conseillère Administrative de la Ville de Genève : « En sa qualité d'actionnaire majoritaire de 022 Télégenève (naxoo), la Ville de Genève a une responsabilité particulière vis-à-vis des employés de la société. C'est pourquoi, la Ville a initié ce processus de négociation et je me réjouis dès lors que, grâce à une collaboration fructueuse entre les différents acteurs de ce dossier, un accord ait pu être conclu. »

Didier Fischer, Président de 022 Télégenève (naxoo) : « Lors d'une période de transition, le besoin de sécuriser les acquis et de se projeter dans l'avenir est important tant pour les collaborateurs que pour la Direction. Les discussions menées entre toutes les parties ont permis de répondre aux attentes des collaborateurs et des actionnaires, en ce sens c'est un succès pour tout le monde. Le Conseil d'Administration de la société est très satisfait de la conclusion de cet accord global et l'accepte sans réserve ».

Nous sommes à la disposition des représentants des médias pour de plus amples informations :

022 Télégenève (naxoo)
Didier Fischer
Tél. +41 79 347 35 47
dfischer@morand.ch

syndicom
Giorgio Pardini
Tél. +41 79 277 66 13
giorgio.pardini@syndicom.ch